

l'entrée en matière – et c'est la raison pour laquelle il y a cette convention-programme. Je crois avoir répondu aux questions. Il est vrai qu'on avait modifié la loi il n'y a pas si longtemps mais, précisément, c'est là que l'on a changé les règles du jeu où en fait le canton a repris la main pour accélérer les travaux et on va continuer dans ce sens.

On parle de modifications de lois et j'aimerais encore insister sur une chose. La loi fédérale a été révisée. Les ordonnances ont été mises en consultation mais n'ont pas encore été formellement adoptées. On ne voulait pas venir avec des modifications sur la base de documents qui ont circulé en consultation sans être sûr des modifications. Il y aura donc un nouveau projet de loi qui modifiera la loi cantonale pour s'adapter aux nouvelles dispositions fédérales d'ici, je peux m'imaginer, le début de l'année prochaine, voire au premier semestre de l'année prochaine. Comme je l'ai dit, nous voulions absolument liquider sur le plan légal cette question de la mensuration et de la répartition des frais.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1

ART. 14 TITRE MÉDIAN ET AL. 1

Le Rapporteur. Le Conseil d'Etat adopte un plan de mise en œuvre pour l'exécution, le financement et le terme des travaux de mensuration.

– Adopté.

ART. 108A (NOUVEAU)

Le Rapporteur. La participation de l'Etat est supérieure de 45% pour compenser la diminution de la subvention fédérale.

Le Commissaire. Comme je l'ai déjà indiqué à deux reprises, les travaux devront débiter avant le 31 décembre 2011. On est assez conforme avec la convention-programme et avec les intentions de la Confédération en matière de cofinancement.

– Adopté.

ART. 2

Le Rapporteur. La présente loi entre en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2008. Elle est soumise au référendum législatif mais pas financier.

Le Commissaire. L'entrée en vigueur rétroactive est proposée pour que la date d'entrée en vigueur corresponde à celle de la RPT et pour qu'il n'y ait pas de trou formel entre l'entrée en vigueur de la RPT et l'adoption de la loi.

– Adopté.

TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– La première lecture est ainsi terminée. Il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 ET 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Confirmation de la première lecture.

– La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

– Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 71 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnone (FV, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Duc (BR, ACG/MLB), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 71.

Motion d'ordre demandant le report du débat sur la prise en considération du mandat MA4006.07

Dépôt et développement

Les votes concernant la recevabilité et la prise en considération d'un mandat auquel s'oppose le Conseil d'Etat doivent être, selon l'art. [blanc] de la loi sur le Grand Conseil, pris à la majorité qualifiée, à savoir par 56 voix minimum.

Vu le nombre de députés encore présents pour ce point de l'ordre du jour, cette majorité qualifiée s'approche de l'unanimité.

Je demande donc le report de cet objet.

[Sig.] Benoît Rey et 10 cosignataires.